



PCDR Brugelette

Partie IV:
Objectifs de
développement
(novembre 2016)

joining
nature
& cities

Introduction.....	3
I. Défis et objectifs	4
I.1 Défi n°1 : En 2025, Brugelette un jardin à vivre.....	8
I.1.1 Objectif 1.1 : Ordonnancer le territoire au fil de la Dendre;	9
I.1.2 Objectif 1.2 : Protéger et valoriser le patrimoine écologique, paysager et bâti.....	11
I.1.3 Objectif 1.3 : Déployer un réseau de mobilité alternative et valoriser les arrêts SNCB; ..	13
I.1.4 Objectif 1.4 : Activer le potentiel économique local;	14
I.1.5 Objectif 1.5 : Favoriser la cohésion sociale et dynamiser les villages brugelettois.	15
I.2 Défi n°2 : En 2025, Brugelette un jardin à partager.....	16
I.2.1 Objectif 2.1 : Développer l’identité brugelettoise et la fierté de ses habitants	17
I.2.2 Objectif 2.2 : S’inscrire dans une logique de développement supra-communale.....	18
I.2.3 Objectif 2.3 : Développer une offre touristique cohérente valorisant les atouts territoriaux	19
I.2.4 Objectif 2.4 : Développer un parc de logements variés.....	20
I.2.5 Objectif 2.5 : Développer l’offre culturelle en complémentarité à l’offre régionale.....	21

Introduction

Nous abordons maintenant la troisième partie de l'étude relative à la vision stratégique, soit, le cadre politique que la commune et la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) souhaitent donner à son territoire et au PCDR plus particulièrement pour les 10 années à venir. Il s'agit donc ici de proposer des objectifs à atteindre sur base des défis à relever à l'horizon 2026 ou même 2027 et dans la partie suivante de concrétiser ces objectifs par les projets à mettre en œuvre.

L'élaboration de cette stratégie repose sur les volets précédents, à savoir le rapport socio-économique rédigé par l'auteur de projet et les résultats de la participation de la population. L'analyse croisée de ces éléments, le diagnostic partagé, permet la mise en évidence d'une part des atouts et des faiblesses de l'entité et d'autre part des préoccupations des habitants et, bien souvent, les deux se complètent.

L'interprétation de ces résultats et leur mise en perspective dans la définition de l'objectif, présenté ci-après, vise à déterminer les grandes lignes d'évolution de la commune, de démontrer leur cohérence, et d'assurer leur développement durable. Cette stratégie vise donc **l'élaboration d'un outil de gestion territoriale apportant une réflexion globale à l'échelle communale dans l'esprit de l'Agenda 21**. Dans ce cadre, il s'agit également de mettre en perspective les projets communaux face à l'évolution des pratiques et de la législation (projet de révision du SDER, mise en parallèle avec la nouvelle législation du CoDT...)

Les thématiques des défis du PCDR abordent les domaines de l'environnement, l'économie dont l'agriculture et le tourisme, la culture et la vie associative, le social, l'emploi et l'aménagement du territoire (habitat, équipements, patrimoine, espaces publics).

En préambule, nous proposons un diagnostic partagé synthétisant la situation existante, les atouts et les faiblesses, issus des deux premières parties de l'étude (rapport et consultation). Pour rappel un tableau AFOM synthétise chaque chapitre du rapport socio-économique.

I. Défis et objectifs

Les jardins au fil de la Dendre : un concept en réponse à des enjeux transversaux

Les conclusions du diagnostic ont mis en évidence **la nécessité d'un positionnement immédiat** sur les plans de la qualité de vie, du développement économique, de l'attractivité résidentielle et de la cohésion sociale. De plus, la commune de Brugelette reste, dans l'esprit d'une partie de la population, une juxtaposition administrative de 5 villages aux identités et « attaches » différentes.

Or, la cohésion territoriale et le projet permettant l'épanouissement économique et social de l'entité apparaissent comme une condition indispensable au réel saut qualitatif nécessaire à Brugelette et à la longévité des actions politiques. L'enjeu principal est celui de garantir, au travers des actions du PCDR, et ce pour l'ensemble du territoire communal, la circulation et les échanges d'idées, de projets, la mobilité des personnes, le partage des temps libres et loisirs, la mixité culturelle.

Le développement d'un concept cohérent, cadre de toute action territoriale, ancré sur les caractéristiques, atouts et opportunités locaux semble donc s'imposer.

Forte de son parcours transversal, la Dendre et ses affluents s'affichent comme un élément « neutre », un atout fédérateur capable de cristalliser l'union entre les villages au travers de projets concrets. Associé à la présence de l'eau, un parcours rapide de la commune nous fait **voyager entre les jardins** d'Attre, les prairies, les vergers, le parc communal, les jardins du Maïeur, les jardins privés, la sucrerie et ses bassins de décantation, le parc zoologique de Pairi Daiza... L'aspect rural préservé **en lien très rapproché avec la Dendre et la composition paysagère** qui en découle, s'identifie à un **grand jardin vert et bleu** dans toutes ses composantes, oscillant entre ses fonctions résidentielles, récréatives, écologiques et d'agrément.

Le concept de jardin au fil de la Dendre y trouve sa source et son sens : Brugelette, un grand jardin où les enjeux sont révélés et mis en perspective. Les « composantes du jardin » permettent de répondre aux besoins essentiels de la commune en équipements, amélioration du cadre de vie tout en apportant la part de rêve nécessaire au développement des projets et de la vie sociale.

Le concept décline le paysage communal en différentes zones spécifiques, « les jardins », sur base des opportunités territoriales :

- « *Les jardins écologiques* » constituant le réseau écologique ;
- « *Les jardins habités* » développant ou réhabilitant des quartiers d'habitat ;
- « *Les jardins équipés* » formés par la compilation des places ou équipements de villages ;
- « *Les jardins économiques* » révélés par les commerces de proximité et entreprises locales dans le centre de Brugelette et la nouvelle zone de la sucrerie ;
- « *Les jardins culturels* » appuyés sur les bâtiments patrimoniaux pour offrir et valoriser les installations culturelles et de rencontre ;
- « *Les jardins touristiques* » déclinant le potentiel affiché par la présence du Parc Pairi Daiza et le château d'Attre ;
- Les opportunités de développement de terrasses HORECA le long de la Dendre animant les différents « *jardins* » ;
- Un réseau de cheminements doux accompagnant les cours d'eau et traversant les différents « *jardins* » pour les relier entre eux.

Concrètement, par « jardin », on entend non seulement la valorisation des espaces verts existants mais aussi l'intégration de la végétation et des notions de plaisir dans l'aménagement des espaces économiques, des nouveaux quartiers résidentiels et des places publiques ainsi que la mise en valeur des vues sur le paysage et sur l'eau.

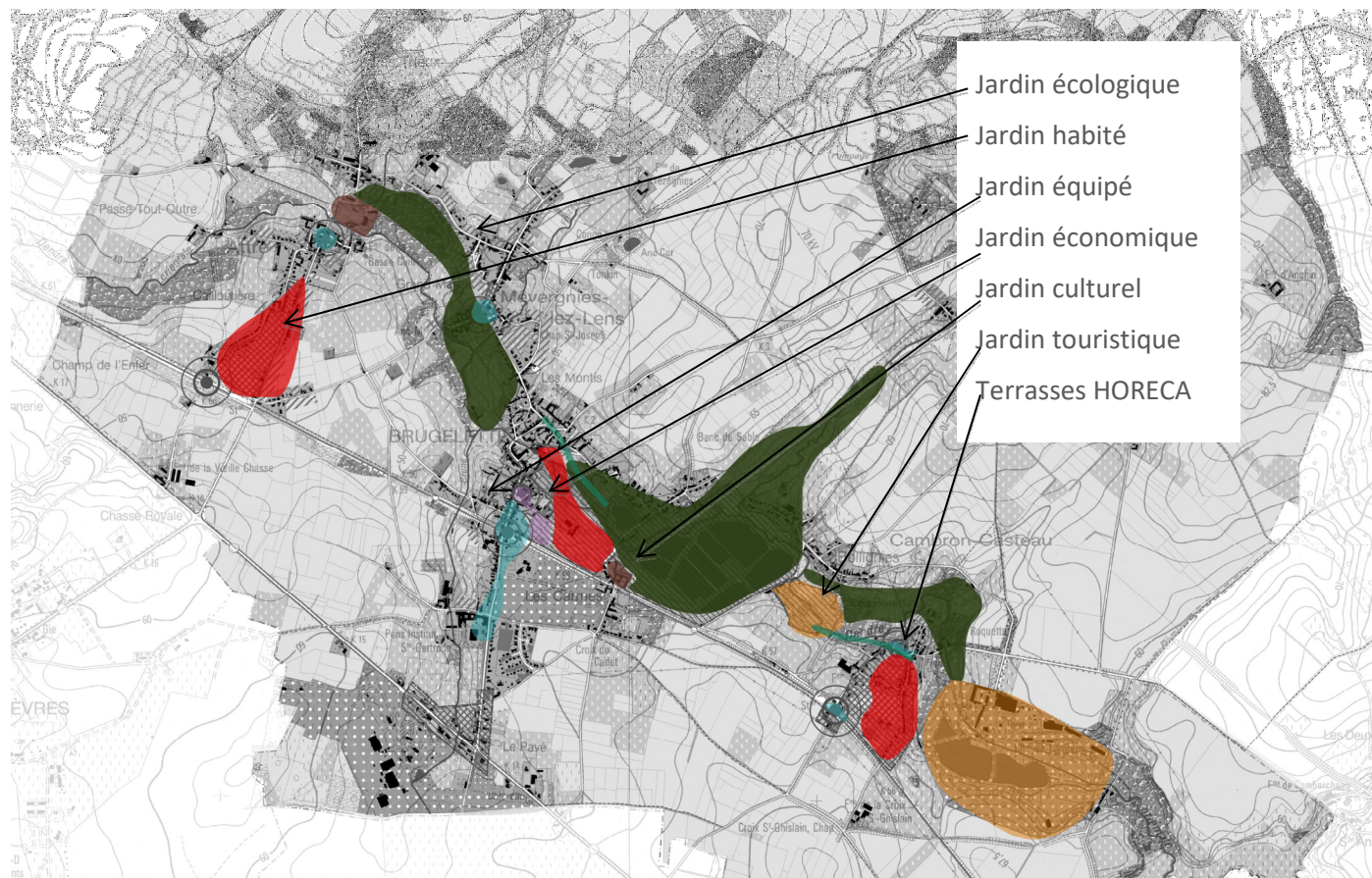


Figure 1: Schéma de principe illustrant la répartition des jardins au fil de la Dendre (JNC AWP)

En appui à ce concept, nous avons identifié **deux défis majeurs** auxquels la commune sera confrontée dans les années à venir :

1. Amélioration et valorisation du territoire **in situ** : **Brugelette, un « jardin » à vivre**
amélioration et valorisation du cadre de vie en général
2. Renforcement des apports **ex situ** : **Brugelette, un « jardin » à partager**
accentuation de l'attractivité et du retentissement de la commune en dehors de ses frontières

- **Défi n°1** : En 2025, Brugelette un jardin à vivre
 - ❖ Objectif 1.1 : Ordonnancer le territoire au fil de la Dendre;
 - ❖ Objectif 1.2 : Protéger et valoriser le patrimoine écologique, paysager et bâti ;
 - ❖ Objectif 1.3 : Déployer un réseau de mobilité alternative et valoriser le potentiel présent;
 - ❖ Objectif 1.4 : Activer le potentiel économique local;
 - ❖ Objectif 1.5 : Favoriser la cohésion sociale et dynamiser les villages brugelettois.
- **Défi n°2** : En 2025, Brugelette un jardin à partager
 - ❖ Objectif 2.1 : Développer l'identité brugelettoise et la fierté de ses habitants ;
 - ❖ Objectif 2.2 : S'inscrire dans une logique supra-communale de développement;
 - ❖ Objectif 2.3 : Développer une offre touristique cohérente en valorisant les atouts territoriaux;
 - ❖ Objectif 2.4 : Développer un parc de logements variés;
 - ❖ Objectif 2.5 : Développer l'offre culturelle en complémentarité à l'offre régionale.

« Fruits de préoccupations à la fois culturelles, politiques, environnementales, artistiques ou encore technologiques, le jardin contemporain est l'image de la société dans laquelle il voit le jour.

Un monde où la communication à grande échelle permet de redéfinir non seulement les contours des savoirs et des techniques, mais aussi de croiser les expériences.

Architectes, cinéastes, urbanistes, botanistes, designers... rejoignent paysagistes et jardiniers dans ce qui sera sans aucun doute une des aventures les plus passionnantes du 21^{ème} siècle : la redéfinition, sans précédent, de notre mode de relation à la planète et au monde vivant.

Rien d'étonnant à ce que fleurissent aujourd'hui des jardins « paysage », des jardins « monde » qui, loin d'être de simples laboratoires d'explorations botaniques reformulent notre façon d'habiter. »

S. BARBAUX¹

¹ S. BARBAUX, Jardins créatifs Chaumont-sur-Loire festival international des jardins 1992-2008, ICI Interface, 2008

I.1 Défi n°1 : En 2025, Brugelette un jardin à vivre

« La promenade au jardin invite à flâner, à marcher à son rythme pour découvrir ou redécouvrir un jardin, à déambuler dans ses allées seul ou en famille, à emprunter les différents parcours qu'il nous propose : le grand tour par l'allée de ceinture, une ballade sous le couvert, du canotage sur l'étang ou l'itinéraire de fabrique en fabrique ou de rose en pivoine. Le jardin est alors le cadre de la promenade, son relief, ses circulations, ses couverts, conduisent voire contraignent le parcours qui semble paradoxalement, libre. »

M-H. BENETIERE

Ce premier défi vise à répondre aux besoins de « **bien vivre** » à **Brugelette**, s'y sentir bien, trouver le nécessaire pour l'épanouissement de chacun, de l'habitant à l'entreprise. Il s'agit donc de développer l'accroche territoriale, aménager les « jardins » (jardin équipé, jardin écologique, jardin économique...) pour renforcer la vie villageoise, la dynamique sociale et la **fierté des habitants** tout en préservant l'identité patrimoniale.

Ce défi est intimement lié à l'enjeu de cohésion territoriale par la création d'une **identité communale forte**.

Afin de relever ce défi, les objectifs suivants sont identifiés :

- Objectif 1.1 : Ordonnancer le territoire au fil de la Dendre;
- Objectif 1.2 : Protéger et valoriser le patrimoine écologique, paysager et bâti ;
- Objectif 1.3 : Déployer un réseau de mobilité alternative et valoriser le potentiel présent;
- Objectif 1.4 : Activer le potentiel économique local;
- Objectif 1.5 : Favoriser la cohésion sociale et dynamiser les villages brugelettois.

Pour y répondre, des actions dans les domaines suivants sont à privilégier :

- Aménagement du territoire (optimisation du potentiel foncier, réaffectation de sites ou bâtiments...);
- Mobilité douce ;
- Accès aux transports en commun (arrêts SNCB, TEC...);
- Accès aux services existants (écoles, administration...);
- Nouveaux services (home, crèche, etc.)
- ...

I.1.1 Objectif 1.1 : Ordonnancer le territoire au fil de la Dendre;

Contrairement à de nombreuses communes wallonnes, Brugelette a pu conserver une structure urbanistique en lien avec son territoire (une répartition des occupations du sol en cohérence avec l'usage du territoire : des cœurs de villages entourés par l'auréole villageoise et ensuite les champs). Cependant, aujourd'hui la pression foncière tend à étaler l'urbanisation vers la N56 au détriment d'une structuration des polarités originelles. Lié à son plan de secteur parcimonieux, la commune dispose de peu de réserves foncières lui permettant de se développer et répondre aux attentes inhérentes à l'évolution démographique.

Il est donc important, tout en respectant cette structure et en rencontrant les objectifs des documents d'orientation en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme tels que le SDER, l'article 1^{er} du CWATUP, la politique d'aménagement du territoire du XXI^{ème} siècle - Lignes de forces... qui envisagent la gestion parcimonieuse du sol comme socle de tout acte d'aménager, d'**identifier les polarités, leur potentiel en terme de réhabilitation et extension et de hiérarchiser et structurer les connexions entre ces dernières**. En découlent logiquement les objectifs de densification de l'urbanisation pour éviter la dispersion de l'habitat et renforcer le centre de Brugelette et complémentarément les noyaux des villages périphériques en² :

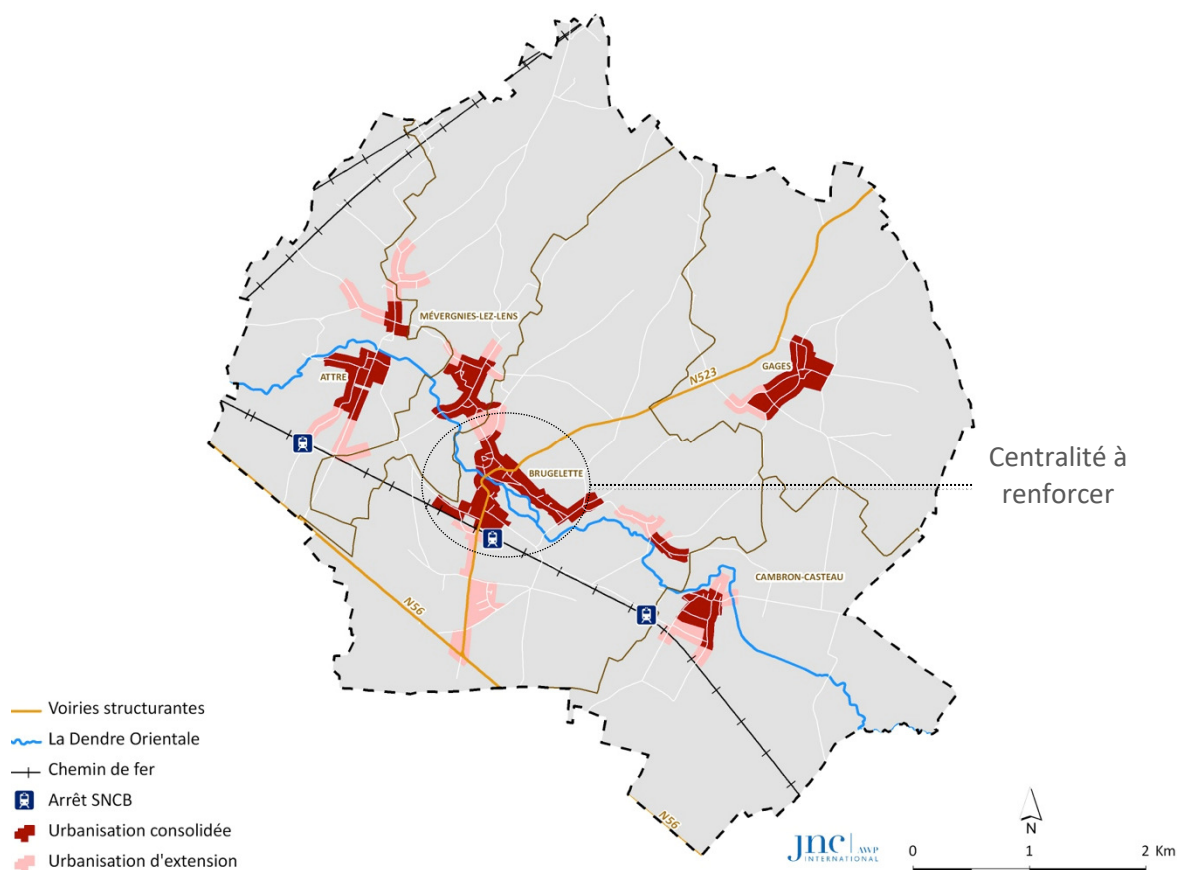


Figure 2: Schéma général de l'organisation du territoire communal (JNC AWP)

² Pour plus de détails voir fiche CT 01

- densifiant les zones urbanisables (triangle de la Tannerie, ilot compris entre la rue de la Chapelle et la Grand'Place), en réhabilitant des sites délaissés (Tannerie, sucrerie...) ou en proposant de nouvelles zones urbanisables aux abords directs des centres (arrière de l'avenue gabrielle Petit - face à Sainte-Gertrude, sucrerie...) compensées par des zones peu exploitables ou moins bien localisées ;
- renforçant la mixité des fonctions dans les espaces aisément parcourus à pied ;
- valorisant la desserte en train – *« les espaces urbains et ruraux qui présentent les atouts les plus importants pour le développement d'une urbanisation moins dépendante de la voiture sont ceux qui sont situés à une distance raisonnable de l'ensemble des services et des pôles d'échanges [...] Ces territoires de haut potentiel de développement doivent donc être considérés comme des biens rares, à utiliser judicieusement et à valoriser pour le plus grand nombre³ ».*
- favorisant la perméabilité entre les quartiers par l'aménagement d'un réseau lent appuyé sur une artère principale longeant les cours d'eau : la Dendre et la Dendrette ou Rieu de Gages ;
- rationalisant les usages et fonctions des équipements publics (vente, réhabilitation ou rénovation des bâtiments communaux...)
- ...

La requalification du centre de Brugelette, articulant le site de l'ancienne sucrerie, la Grand'Place, le SAR Lucas, l'arrêt SNCB, la place de la Résistance et la traversée de la Dendre, est certainement l'enjeu prioritaire en matière d'aménagement urbain.

La Dendre se présente, par ailleurs, comme un fil conducteur de ces actions, les sites à enjeux majeurs (la sucrerie, la chapelle des Carmes, le camping ...) étant idéalement situés le long de l'eau.

Se promener le long de la Dendre signifie alors traverser les différents « jardins » brugelettois, découvrir de « surprise en surprise » le nouveau visage de la commune et ses particularités mises en valeur.

C'est en effet aux particularités que l'on s'attache et non à la banalité.

Enfin, la mise en œuvre de cet objectif nécessite l'élaboration d'outils planologiques définis dans le CoDT.

³ MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, Politique d'aménagement du territoire pour le 21e siècle - Lignes de force, LIEGE, 2010

I.1.2 Objectif 1.2 : Protéger et valoriser le patrimoine écologique, paysager et bâti

Héritage des générations précédentes, le patrimoine est le support à tout aménagement fondé et ancré sur son territoire.

✓ Patrimoine écologique et paysager

Comme présenté, à Brugelette, **la Dendre et ses abords s'affirment comme un couloir écologique structurant**. Il tient de le protéger et d'en profiter. La présence de l'eau doit être considérée comme un atout pour toutes ses qualités enrichissant le territoire et les paysages (fonctions de régularisation et d'agrément : bruit, odeur, mouvement, reflet...) plutôt qu'une contrainte telle qu'elle peut se révéler lorsque son cycle n'a pas été pris en compte dans les aménagements (pollution, ruissellement, inondations...).

La prise de conscience de la richesse de ce patrimoine permettra de renforcer la fierté villageoise.

Cet engrenage positif doit favoriser la propreté des lieux et donc l'image véhiculée, et, aussi rencontrer les objectifs d'identité et fierté (objectif 2.1) mais également, les objectifs visant à développer une offre touristique cohérente (objectif 2.3) notamment par la valorisation économique du paysage en tant que produit touristique.

Cette préoccupation est en cohérence avec le souhait de développer le tourisme diffus dans les territoires ruraux en Wallonie (projet de SDER).

Il s'agit donc de **composer avec les différents services rendus⁴ par la nature**, de renouer les liens entre l'urbanisation et la géographie de son site au travers du réseau hydrographique (rivière, ruisseau, noues et les trames végétales associées) en **s'appuyant sur l'armature paysagère, la trame verte et bleue pour valoriser le cadre de vie, tirer parti du génie du lieu comme le faisaient nos prédécesseurs**.



Figure 3: Illustration du rapport entretenu avec l'eau

⁴ Services écosystémiques

La présence de l'eau et sa visibilité seront renforcées par une attention particulière portée aux axes de vue, **l'intervisibilité entre la Dendre et ses abords** et une gestion durable des eaux pluviales.

La protection et la mise en valeur des anciens bassins de décantation de l'ancienne sucrerie s'imposent comme une évidence pour combler la brèche actuelle en matière de protection juridique de ce corridor écologique.

Les bassins et la réserve naturelle de la « Massarderie » à Bollignies s'identifient comme zones réservoirs dans le réseau écologique.

Les abords (prairies, reliquats de vergers, champs...) deviennent des zones tampons.

La Dendre est reconnue comme liaison continue tandis que les haies, les bosquets, les mares dont celles d'Attre, les carrières de Mévergnies, le parc communal, le parc du Château d'Attre, les murs de pierres et anciennes tours (cavités de valeur biologique) ... comme des liaisons discontinues.

L'ensemble de tous ces éléments constitue **le réseau par lequel l'ensemble des jardins écologiques en relation directe avec la Dendre et la Dendrelette** seront protégés et valorisés.

✓ Patrimoine bâti

Telles les fabriques⁵ de jardins, les bâtiments et constructions de valeur patrimoniale (chapelle des carmes, tannerie, ancienne laiterie, églises, écuries du parc...) animent ce paysage.

La réhabilitation de ces bâtiments participe non seulement à la valorisation de l'histoire de la commune mais aussi à la cohésion sociale et la vie des villages.

Complémentairement, le petit patrimoine (Fontaines de Mévergnies, moulin, tours, Grotte blanche...) témoigne de l'histoire et l'identité communale au fil des parcours et particulièrement des parcours touristiques.

⁵ Fabrique de jardin: Une **fabrique de jardin** est une construction à vocation ornementale (arts décoratifs) prenant part à une composition paysagère au sein d'un parc ou d'un jardin. Elles servent généralement à ponctuer le parcours du promeneur ou à marquer un point de vue pittoresque – Source : <https://fr.wikipedia.org>

I.1.3 Objectif 1.3 : Déployer un réseau de mobilité alternative et valoriser les arrêts SNCB;

« La mobilité constitue un défi à la fois social, économique et environnemental. Face à ce défi, la Wallonie affirme la mise en place d'une mobilité maîtrisée comme une condition impérieuse d'intégration sociale et d'accès au travail. ⁶ »

La structure du territoire brugelettois se présente comme favorable au développement des modes de déplacements alternatifs :

- ✓ l'ensemble des villages se situe dans un rayon de 3 km autour de la Grand'Place de Brugelette, soit 12 min en vélo ou maximum 40 min à pied pour Gages.

Néanmoins, le manque d'équipements, la localisation de l'entité au sein du réseau supracommunal et le manque de transport en commun à Gages ont favorisé le « tout à la voiture » (déplacements automobiles) qui représentent aujourd'hui plus de 88 % des déplacements.

Compte-tenu de ce constat et de ce potentiel, il semble nécessaire d'agir sur les déplacements les plus courts en proposant un maillage de modes doux confortables et agréables.

L'aménagement d'un **axe structurant au fil de la Dendre et de la Dendrelette** devra relier l'ensemble des villages et espaces publics majeurs. Le déploiement d'un maillage d'itinéraires pour modes doux pourra inciter à la rencontre et la promenade et par là, favoriser la cohésion sociale mais aussi l'invitation au tourisme vert et tourisme de randonnées (diversification des exploitations agricoles et développement de l'HORECA).

Le réseau lent doit servir à la fois pour les loisirs, la détente ainsi que pour les déplacements quotidiens et usuels. Complémentairement, les équipements favorisant l'usage du vélo (pistes cyclables, emplacements de stationnement, abris...) doivent être prévus et intégrés dans chaque projet d'aménagement du territoire (permis d'urbanisation et permis d'urbanisme).

Il s'agit par la même occasion **d'adapter le service des transports en commun au réseau rural** pour le rendre plus performant tout en maintenant une rentabilité suffisante pour le gestionnaire soit en améliorant les fréquences actuelles, en expérimentant des solutions innovantes soit en transposant les modèles ayant fait leurs preuves dans d'autres communes comparables à Brugelette (Transport à la demande, taxi social, covoiturage, voitures partagées...).

De plus, le **traitement des espaces publics** en faveur des modes alternatifs et le **renforcement des équipements** devraient influencer la diminution de la demande en transport en commun.

« En prenant la problématique à l'origine, c'est-à-dire en rationalisant la demande de mobilité, l'aménagement du territoire a un rôle important à jouer : un territoire mieux structuré contribue à réduire les distances à parcourir et la dépendance à la voiture individuelle tout en améliorant l'efficacité d'autres modes de transport. ⁷ ».

⁶ Source : SPW-DGO4, projet de SDER, 2013

⁷ Source : SPW-DGO4, projet de SDER, 2013

I.1.4 Objectif 1.4 : Activer le potentiel économique local;

De prime abord, la localisation de Brugelette, en retrait de la N56 avec une population inférieure à 5.000 habitants, semble peu attractive pour que des commerces ou autres activités marchandes investissent le centre.

L'économie brugelettoise a subi l'évolution des modes de vie et des pratiques. L'agriculture s'est industrialisée et les travailleurs sont devenus des navetteurs laissant un territoire avec peu d'accroche économique.

Néanmoins, la spécificité de Brugelette au niveau « économique et emploi » est la présence du parc Pairi Daiza qui assure à lui seul un rôle important.

L'exercice 2014-2015 du Parc a été marqué par une progression de 32% de son chiffre d'affaires, à 41,8 millions d'euros. Une hausse attribuable tant à l'augmentation du nombre de visiteurs qu'à celle de la dépense moyenne par visiteur. **100** salariés travaillent toute l'année et 115 sont saisonniers.

Dans une moindre mesure, le Château d'Attre exerce lui aussi un attrait touristique certain.

Les emplois liés au secteur tertiaire participent également au maintien du potentiel économique local.

En prenant en compte l'intérêt retrouvé pour les commerces de proximité ainsi que l'offre résidentielle conséquente présentée dans le projet de réhabilitation de l'ancienne sucrerie comprenant une zone d'activité pour les TPE et PME, le potentiel économique local sera activé et l'ancrage des entreprises existantes et futures se trouvera facilité.

Trouver un emploi au pied de sa porte apporte une qualité de vie et un confort qui s'inscrit dans le développement durable.

Ce **jardin économique**, « parc d'activité rural » situé au cœur de Brugelette et de son nouveau quartier lancera une dynamique axée sur les circuits courts.

L'association et la rationalisation des fonctions sont visées pour favoriser une meilleure rentabilité des projets.

La mise sur pied d'un commerce multiservice comme pivot du dynamisme local associé à une salle pour association ou d'autres fonctions liées au tourisme vert et à des logements publics facilitant le renouvellement de la population devrait s'avérer comme un des moyens les plus concrets pour relancer l'activité.

En appui à la mise en valeur de la Dendre, le déploiement d'un tourisme vert lié à la découverte et la promenade pourra favoriser l'essor de l'HORECA.

De manière à tirer parti au maximum de sa présence et déployer l'ensemble de ses atouts, l'offre HORECA s'installera prioritairement aux abords directs de la Dendre et animera le parcours au fil de la Dendre entre les deux pôles touristiques que sont le château d'Attre et le parc Pairi Daiza.

I.1.5 Objectif 1.5 : Favoriser la cohésion sociale et dynamiser les villages brugelettois.

La cohésion sociale est définie comme l'ensemble des processus qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus l'égalité des chances et des conditions, l'accès effectif aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu, et ce quels que soient son origine nationale ou ethnique, son appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, son statut social, son niveau socio-économique, son âge, son orientation sexuelle, sa santé ou son handicap.⁸

Dans le cadre d'un PCDR, il s'agit principalement de répondre à la demande de rencontre et convivialité, d'offrir les équipements nécessaires à la vie associative, culturelle, sportive entre autres.

En effet, tant dans le tumulte de la ville, on recherche des lieux calmes pour se retrouver, tant dans l'apaisement et la tranquillité de la campagne, on recherche des lieux animés de rencontre et d'échange. Le bien vivre nécessite de vivre ensemble. La consultation de la population l'a pointé en identifiant le besoin de locaux de vie associative et d'équipements sportifs...

Rôle joué auparavant par le parvis de l'église ou la place communale mais effacé par le tout à la voiture, le lieu de rencontre exige des aménagements attractifs mais pas nécessairement coûteux. L'espace public ne doit pas nécessairement être minéralisé, un espace naturel peut également assumer ce rôle. L'objectif est de préserver tant la convivialité que le dynamisme.

L'implication des habitants dans le choix des aménagements et la répartition des équipements entre les différentes entités favorise la cohésion sociale en privilégiant la complémentarité entre les villages et évitant ainsi l'esprit de clocher.

Parmi les équipements, le service à la Petite enfance permet de renforcer l'attractivité communale en visant particulièrement les jeunes couples et par conséquent en assurant l'équilibre des catégories démographiques présentes à Brugelette et donc en favorisant la mixité sociale. De plus, la présence d'une crèche, d'écoles maternelles et primaires, favorise la rencontre entre parents et le maintien des enfants sur le territoire.

Enfin, ces équipements participent à la vitalité des autres équipements publics. En effet, l'obligation de déposer son enfant dans une autre commune risque d'inciter les parents à prendre des habitudes organisationnelles qu'ils pourraient perpétuer pour la suite du parcours au détriment des écoles locales et d'une mobilité raisonnée.

Aussi la cohabitation des différentes fonctions dont le logement pour seniors et/ou la présence d'un service et commerce de proximité renforcera les lieux de rencontre et d'échange au profit de la cohésion sociale.

L'accès aux services existants (écoles, administration, maison des jeunes...), le renforcement des équipements existants (équipements sportifs, places communales et lieux de convivialité...), le déploiement d'une offre en équipements complémentaire entre les villages mais aussi l'amélioration des abords et conditions d'accès des transports en commun doivent mailler un ensemble de lieux publics propices à la rencontre et constituant le réseau de **jardins équipés**.

Ces jardins équipés reliés par un réseau de modes doux sont une condition nécessaire mais non suffisante pour développer l'identité et la fierté des habitants (objectif 2.1).

⁸ Source : <http://cohesionsociale.wallonie.be>

I.2 Défi n°2 : En 2025, Brugelette un jardin à partager

« Entre jardins et paysages, il n'est d'autre différence qu'entre local et global et chacun d'entre nous dessine et cultive son jardin à sa manière.

Aujourd'hui le jardin est devenu multiforme. Il est l'objet de nombreuses politiques de développement local. »

L. ASSAAD

Ce second défi vise à répondre au besoin de « **vivre avec et de partager** », de poursuivre les efforts d'ouverture de la commune vers l'extérieur.

Il vise à renforcer le premier défi pour **assurer une complémentarité entre la commune de Brugelette et son territoire** (Communes voisines, Pays d'Ath, Wallonie picarde, Province du Hainaut, Wallonie, contrat de rivière...).

En effet, la commune ne vit pas en autarcie repliée sur elle-même. Elle entretient des relations plus ou moins fortes avec ses voisines et se doit de faire fonctionner le territoire comme une entité cohérente dépassant les limites administratives.

Généralement, on parle **d'intégration territoriale**. L'intégration d'un territoire dans un autre **entend la production d'un nouveau territoire qui est plus que la somme des deux parties**.

Le processus d'intégration se traduit par **le tissage d'un réseau et l'établissement de relations** entre les points du territoire.

Afin de relever ce défi, les objectifs suivants sont identifiés :

- Objectif 2.1 : Développer l'identité brugelettoise et la fierté de ses habitants ;
- Objectif 2.2 : S'inscrire dans une logique supra-communale de développement ;
- Objectif 2.3 : Développer une offre touristique cohérente valorisant les atouts territoriaux ;
- Objectif 2.4 : Développer un parc de logements variés ;
- Objectif 2.5 : Développer l'offre culturelle en complémentarité à l'offre régionale.

Pour y répondre, des actions dans les domaines suivants sont à privilégier :

- Economie ;
- Tourisme ;
- Culture ;
- ...

I.2.1 Objectif 2.1 : Développer l'identité brugelettoise et la fierté de ses habitants

Cet objectif vise à faire émerger le potentiel identitaire qui transparait à travers le caractère patrimonial de cette commune qui est composée de 5 villages pas trop éloignés les uns des autres et dont la configuration est favorable à la cohésion. Car malgré cette configuration propice à la cohésion, il faut constater qu'actuellement les esprits de clocher sont encore très forts et ne se reconnaissent absolument comme faisant partie d'un grand village : Brugelette.

« Le séparatisme » est encore de mise, alors que cet objectif vise « l'union fait la force ».

La valeur d'un territoire dépend non seulement de la qualité de son environnement et de ses équipements mais aussi du sentiment d'appartenance à cet espace. Ces différents éléments sont d'ailleurs étroitement liés.

C'est donc complémentirement aux autres volets (objectifs 1.3 favorisant les liaisons et objectifs 1.6 développant les équipements) qu'il s'agit de **déployer le sentiment de fierté en misant principalement sur l'image et la communication positive**.

Une meilleure connaissance de son territoire permet de mieux l'appréhender, de se l'approprier, de le respecter et surtout de responsabiliser les habitants et ainsi les faire participer à son épanouissement, un des enjeux majeurs du développement durable.

Par communication, on entend par exemple la mise en place d'une animation culturelle telle que le Placemaking,⁹ qui pourra amorcer la dynamique **autour de la Dendre** et révéler cet élément identitaire du territoire, l'organisation d'une activité fédératrice entre villages, associations et citoyens telles que l'ont démontré d'autres activités précédemment (marche interparoissiale, Weekend Wallonie Bienvenue...) ou encore l'élaboration d'une identité visuelle transparaissant tant au travers des outils de communication internes (site internet, bulletin communal...) qu'externes (signalétique...).

La réhabilitation de la sucrerie, encore aujourd'hui signe de pertes d'emploi, représente dans le chef de ses habitants un réel potentiel fédérateur pour la relance du rayonnement de l'image de Brugelette.

⁹ Le Placemaking est une approche d'appropriation des espaces publics par la communauté qui tient compte de la planification, de la conception et de la gestion à long terme du projet commun. Ce qui est central dans cette approche n'est pas tant l'apparence des lieux, que l'appropriation des espaces pour retisser le lien social de la communauté.

L'objectif est de recréer chez les citoyens le sentiment qu'il est possible d'agir dans son espace public. Une attitude qui s'est perdue par une trop forte institutionnalisation de la gestion des lieux publics. Dans la plupart des villes, le processus administratif et la complexité réglementaire ont de quoi décourager toute personne qui voudrait installer un mobilier pour ses voisins, que ce soit dans un parc ou même sur son propre terrain!
<http://www.espacescommuns.com>

I.2.2 Objectif 2.2 : S'inscrire dans une logique de développement supra-communale

Commune de la Wallonie picarde située aux portes des pôles régionaux d'emplois et culturels que sont Ath et Mons mais aussi au voisinage direct de la dynamique rurale de « Slow food¹⁰ » de Silly, Brugelette doit communiquer avec ses voisins.

Brugelette doit pouvoir **renforcer son intégration dans le territoire supracommunal et dans la dynamique globale** portée par des acteurs potentiellement partenaires. Cette action s'inscrit dans la continuité d'une logique de collaboration déjà entamée notamment en matière d'emploi (Maison de l'Emploi d'Ath-Brugelette-Chèvres) et de mobilité pour résoudre notamment les désagréments posés par le trafic de transit liés à la proximité des autoroutes et du Parc Pairi Daiza) et de culture (MCA, Mons 2015...).

Il s'agit d'élargir le champ des coopérations dans des domaines stratégiques **pour être complémentaire** aux entités voisines sur les plans résidentiel, touristique et économique, pour s'assurer la visibilité nécessaire à la viabilité de sa vie communale.

Brugelette doit pouvoir bénéficier des flux culturels, touristiques et économiques ... impulsés par ces agglomérations tout en offrant un cadre attractif, de détente pour les visiteurs et les nouveaux habitants. L'équilibre entre les échanges doit permettre à Brugelette de rayonner positivement au sens large en s'appuyant sur les atouts mis en valeur par le premier défi.

L'inscription dans cette logique de développement supra-communale peut s'entendre par la valorisation des arrêts de la ligne de chemin de fer, atout majeur pour attirer des nouveaux habitants privilégiant les modes alternatifs, les connexions aux réseaux de promenade tels que le RAVeL et les points nœuds de la WAPI, la distinction au sein du réseau écologique du bassin hydrographique de la Dendre, le positionnement au sein du réseau touristique ou encore le développement des circuits courts prenant appui sur la démarche alimentaire engagée sur Silly...

Cet objectif et l'objectif 2.5, visant la complémentarité culturelle, se renforcent mutuellement.

¹⁰ Le **Slow Food** est une **association éco-gastronomique internationale** à but non lucratif qui promeut les plaisirs de la table et la convivialité, l'éducation au goût, le respect de l'environnement et de la biodiversité, les relations directes entre **consommateurs** et **producteurs**, et la juste rémunération de ceux-ci. Dans ce sens, le consommateur s'implique dans son enseignement et devient coproducteur.

I.2.3 Objectif 2.3 : Développer une offre touristique cohérente valorisant les atouts territoriaux

« Le caractère éphémère du jardin permet un perpétuel renouveau et incite à la créativité, associant ainsi l'art à cette pratique. Différents segments de clientèle sont attirés par ces offres, que ce soient des jardiniers amateurs ou professionnels, des adeptes de tourisme culturel, de loisirs ou tout simplement des amoureux de la nature. Produit d'appel ou de soutien, le thème du jardin est bel et bien intégré dans l'offre touristique et revêt différentes formes. »

<http://veilletourisme.ca>

Brugelette compte sur son territoire « le plus beau et le meilleur jardin zoologique de Belgique » ainsi qu'un des plus beaux jardins exceptionnels de Wallonie. De plus, la commune est située dans une région qui bénéficie d'un intérêt grandissant de la part des visiteurs (Mons, capitale culturelle 2015, Wallonie picarde, Ath, Tournai...) révélé par les chiffres statistiques.

Cet objectif vise à développer le potentiel présent **en appui sur la dynamique existante et en synergie avec les acteurs de terrain** (Pari Daiza, Maison du tourisme de la WAPI, Mons 2015...).

Pour ce faire, l'élaboration d'une étude stratégique de **développement touristique par la déclinaison de la thématique des jardins de la Dendre** pourrait permettre de renforcer l'identité locale tout en se distinguant au sein du secteur touristique.

En effet, l'intérêt grandissant pour le tourisme vert, les randonnées, le « fait soi-même », le respect de l'environnement et le besoin de sérénité engendré par le cours de la vie actuelle place la thématique des jardins en haut des opportunités de développement touristique à saisir.

Le succès, par exemple, du festival des jardins de Chaumont-sur-Loire en est la preuve. Ce festival qui depuis 1992 rassemble chaque année l'élite des paysagistes de la planète dans le domaine du château de Chaumont-sur-Loire (Loir-et-Cher), n'a cessé de croître au fil des ans. Et le succès, de manière plus modeste, des journées des jardins ouverts, en démontrent également l'enthousiasme.

La valorisation du camping, le développement de l'hébergement et de l'HORECA en général, la formation de guides brugelettois, la diversification agricole, l'aménagement de l'espace public et le déploiement du réseau lent sont des pistes de soutien pour atteindre cet objectif ambitieux.

L'aménagement des jardins touristiques complémentaires à l'offre présente, le développement des terrasses HORECA et le réseau de voies lentes au fil de la Dendre constitueront **les jardins touristiques axés sur un tourisme diffus** permettant de répondre à la demande des visiteurs et donc le créneau actuellement développé par la Wallonie Picarde.

I.2.4 Objectif 2.4 : Développer un parc de logements variés

Complémentaire à l'objectif de structuration du territoire, cet objectif doit permettre d'apporter une réponse locale aux enjeux globaux dictés par l'évolution démographique.

« [...] la localisation des logements et des services est essentielle pour la vie quotidienne des citoyens, elle structure le territoire et constitue la plus grande part de la superficie urbanisée. Or la population évolue. A l'accroissement prévu s'ajoutent des phénomènes propres à nos sociétés contemporaines : diminution de la taille des ménages, allongement de la durée de vie et augmentation des inégalités territoriales. Face à ces enjeux, la Wallonie souhaite garantir à chacun la réponse à ses besoins fondamentaux, notamment le logement et les services.¹¹ »

Les atouts de Brugelette lui permettent de valoriser un lieu de résidence attractif bénéficiant d'un cadre idéal et d'une desserte intéressante (mais desserte ferrée non concurrentielle par manque de fréquence). L'objectif vise à développer un parc de logements adaptés à la demande et diversifié pour accueillir une population de tout âge et toute catégorie sociale. En parallèle aux réflexions sur le logement, le maintien et l'évolution des services (objectifs 1.6) pour toutes les catégories d'âges doivent veiller à répondre aux attentes de chacun pour assurer une mixité sociale ainsi que soutenir l'attachement communal par la valorisation du patrimoine.

Cet objectif pourra compter sur la dynamique insufflée par une coopération avec le CPAS communal.

Comme précité, la réhabilitation des sites à enjeux (Sucrerie, tannerie, bâtiments communaux à réaffecter...) est une priorité pour permettre de renforcer l'offre en logements publics et diversifiés tels que les logements à loyer modéré, les logements intergénérationnels ou les logements pour jeunes ménages.

Ceux-ci constituent **les jardins habités** qu'il convient de développer de préférence aux abords du cœur de Brugelette et des différentes places des villages (densification raisonnée).

¹¹ Source : SPW-DGO4, SDER, 2013

I.2.5 Objectif 2.5 : Développer l'offre culturelle en complémentarité à l'offre régionale

« Les parcs et jardins, fruits d'une tradition d'excellence et d'un savoir-faire historique, contribuent à construire la culture, les paysages et le tourisme. »

<http://culture.maine-et-loire.fr>

Le développement durable repose sur les trois piliers fondateurs que sont l'économie, le social et l'environnement auxquels s'ajoute la culture. Notons que ces piliers sont des enjeux fondamentaux pour l'ensemble des services et missions des institutions publiques. L'épanouissement culturel doit être un objectif en soi. Il permet entre autres d'impliquer directement ou indirectement les citoyens dans les réflexions politiques et donc de favoriser la participation citoyenne.

Or le rapport socio-économique a montré que l'offre culturelle locale était soutenue par des associations dynamiques telles que la Maison des Jeunes avec sa radio locale et l'association des Aînés mais que, par contre, il n'existait pas d'activité fédératrice pour la commune

Un autre triste constat est que les traditionnelles ducasses et kermesses de quartier sont en perte de vitesse. Concernant l'offre de proximité, la commune de Brugelette est reprise dans la zone d'action du centre culturel d'Ath qui propose une programmation complète et diversifiée.

Le présent objectif vise à valoriser l'offre présente en s'appuyant sur la dynamique locale (Château d'Attre, l'association Mévergnies Art et Pavé, Wallonie week-end Bienvenue...). En renforçant le pendant culturel de la Maison culturelle d'Ath, l'identité communale sera soutenue et la cohésion sociale sera renforcée.

En corrélation avec l'objectif 2.2 concernant le développement supracommunal et l'objectif 2.3 développant l'offre touristique, l'offre culturelle doit se rattacher aux dynamiques de la Wallonie Picarde, de Mons 2015, des jardins exceptionnels de Wallonie...

La mise en œuvre du projet de la Chapelle des Carmes s'identifie certainement comme le projet phare pour répondre aux objectifs précités.

Dès lors, **le jardin culturel** comprendra la Chapelle d'une part, mais encore les « Ecuries du parc » abritant notamment la Maison des Jeunes ainsi le projet de parcours pédagogique (classes vertes/maison de la nature) sur le site des bassins de décantation.

Ce jardin pourra être soutenu par des projets d'envergure moins importante mais tout aussi actifs dans la dynamique locale tels que la bibliothèque, l'église de Cambron-Casteau et le château d'Attre.